



## Obligation de la visite annuelle de l'entretien de la chaudière à gaz

Par **bitnick**, le **02/12/2021** à **15:50**

Bonjour,

J'habite un logement social à Paris (Elogie-Siemp) et dans mes charges locatives il est prévu une visite annuelle d'entretien de la chaudière à gaz qui est une obligation légale. Cependant, je n'ai pas eu cette visite cette année et après réclamation auprès de mon bailleur et du prestataire Proxiserve il n'est pas prévu de visite avant le premier semestre 2022.

Outre le fait que je vais payer pour une prestation qui ne va pas être réalisée, cela est dangereux pour la sécurité de l'immeuble.

Quel organisme dois-je contacter afin de contraindre mon bailleur de mettre tout en oeuvre (avec le prestataire Proxiserve) pour qu'une visite soit effective avant le 31 décembre 2021 ? Merci de votre réponse à venir.

Bien à vous,

Alin

Par **janus2fr**, le **02/12/2021** à **15:52**

[quote]

Outre le fait que je vais payer pour une prestation qui ne va pas être réalisée,

[/quote]

Bonjour,

Normalement, non, puisque les charges vont être régularisées en fonction des dépenses réelles.